



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 74408

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la poursuite du conflit armé au Sri Lanka. Celui-ci s'aggrave de jour en jour et oblige des dizaines de milliers d'habitants à fuir les zones de combat. Des personnes qui ne prenaient pas directement part au conflit ont également subi de graves atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine. Les exactions ainsi pratiquées restent impunies, ce qui accroît leur fréquence : bombardements, pilonnages, artilleries aveugles, viols, homicides, torture, disparitions ou recrutements d'enfants-soldats. Devant cette dégradation de la situation sur l'île, il demande ce qu'il entend faire afin d'y ramener le calme.

## Texte de la réponse

Depuis 1983, le LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul), mouvement indépendantiste tamoul, s'oppose au gouvernement sri lankais dans un conflit armé qui a fréquemment été le théâtre d'affrontements meurtriers et donné lieu à des atteintes graves aux droits de l'homme. La France, qui suit de très près l'évolution de la situation au Sri Lanka, a toujours appelé les deux parties à rechercher une solution politique à ce conflit dont souffre l'ensemble de la population du pays. Elle a noté avec satisfaction l'arrêt des affrontements intervenu à la fin de l'année dernière, laissant entrevoir la perspective d'une reprise du processus de paix qui était bloqué depuis de nombreux mois. En effet, le nouveau Premier ministre, M. Ranil Wickremesinghe, qui a fait des négociations avec le LTTE l'une des priorités de son programme électoral, a répondu par la réciprocité au cessez-le-feu unilatéral déclaré par le LTTE le 24 décembre 2001. Il a, par ailleurs, demandé à la Norvège de reprendre son rôle de facilitateur du dialogue et levé, en janvier dernier, l'embargo sur les marchandises non militaires à destination des zones contrôlées par la guérilla. Ces premières initiatives ont permis d'aboutir le 22 février dernier à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement sri lankais et les rebelles tamouls qui prévoit notamment la cessation totale des opérations militaires offensives et la libre circulation des personnes et des biens. Cet accord établit aussi une mission de surveillance, le SLMM (Sri Lankan Monitoring Mission), conduite par la Norvège qui a pour objectifs de veiller au respect de l'accord par les parties et d'examiner les allégations éventuelles de violation du cessez-le-feu. Jusqu'à présent, le cessez-le-feu semble être bien respecté et ne pas donner lieu à contestation. La mise en oeuvre des mesures de confiance liées au cessez-le-feu se poursuit et des négociations directes pourraient s'ouvrir au mois de mai prochain. La France a salué cet accord de cessez-le-feu qui constitue un premier pas vers une résolution pacifique du conflit. Avec ses partenaires européens, elle a invité les parties à saisir cette occasion historique et engager, avec détermination et en toute bonne foi, un processus de dialogue devant déboucher sur l'instauration d'une paix durable au Sri Lanka.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 74408

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 mars 2002, page 1616

**Réponse publiée le** : 6 mai 2002, page 2316